



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

18 JUIN 2011

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Paris le

Service
de la stratégie de
l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de
la recherche

à

Monsieur le Président de l'université
Bordeaux 1

Mission numérique dans
l'enseignement supérieur

s/c de Monsieur le Recteur de l'académie de
Bordeaux, chancelier des universités

DGESIP A3
n°

110566

Dossier suivi par :
Claude Bertrand

Téléphone :
01 55 55 88 72
Fax :
01 55 55 81 19

Objet : Certification informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e)

Ref : Votre demande du 27 mai 2011

Mél :
claude.bertrand
@education.gouv.fr

Vous m'avez transmis un dossier de demande d'autorisation à mettre en œuvre le certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e) en application de l'arrêté du 14 décembre 2010.

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Sur la base de ce document et de l'expertise qui en a été faite, l'université Bordeaux 1 est autorisée à mettre en œuvre la certification C2i2e.

Cette autorisation, accordée à compter de la présente année universitaire, est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2016. A partir du 1^{er} janvier 2016, elle s'inscrit dans votre contrat quinquennal 2016 – 2020.

A l'issue de la période d'autorisation, une évaluation de la mise en œuvre du C2i2e sera effectuée.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle


Patrick HETZEL